

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020966-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-5-2

Séance du vendredi 13 décembre
2019

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission du Patrimoine, de l'Immobilier, des Actions et des Territoires émis lors de sa réunion du 25 octobre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique de l'action territorialisée qui mobilisera des dépenses à hauteur de 9 036 028 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la politique de l'action territorialisée :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 95 700 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 8 940 328 € et un total d'autorisation de programme de 26,8 M€

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.